



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE  
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

A55/35 Add.1  
10 mai 2002

---

## **Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales : Décennie internationale des populations autochtones**

### **Rapport du Secrétariat**

#### **MESURES PRISES A L'APPUI DE L'INSTANCE PERMANENTE DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES**

1. Depuis mars 2001, l'OMS a participé régulièrement aux réunions organisées par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, les institutions du système des Nations Unies et les missions permanentes basées à Genève en vue de faire des préparatifs pour l'Instance permanente. Elle a également convoqué une réunion à ce sujet (Genève, juillet 2001).

2. A la demande du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, l'OMS a désigné un correspondant chargé de représenter l'Organisation durant l'établissement et l'adoption du mandat du groupe interinstitutions d'appui à l'Instance permanente. Le mandat de ce groupe, qui rassemble actuellement 16 programmes des Nations Unies, organismes et institutions spécialisées, consiste à prêter assistance et appui aux membres de l'Instance permanente et à son secrétariat et, en fonction des mandats et des capacités des organisations qu'ils représentent, à examiner les moyens d'appliquer les recommandations faites par l'Instance permanente au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

3. L'OMS a fourni des matériels d'information et de la documentation aux membres de l'Instance permanente pour la préparation de sa session inaugurale (New York, 13-24 mai 2002). Le personnel de l'OMS a pris part à des réunions de planification informelles et le personnel de l'OPS, qui a assisté à une réunion d'information/orientation organisée à l'intention des membres (New York, 6-10 mai 2002), participera à une partie de la session en question.

#### **CONSULTATION AVEC D'AUTRES PARTIES PRENANTES SUR LA STRATEGIE MONDIALE POUR LA SANTE DES POPULATIONS AUTOCHTONES**

4. Le Directeur général s'efforce de trouver les moyens qui permettront à l'OMS de soutenir les Etats Membres dans la poursuite de l'élaboration de la stratégie mondiale, compte tenu des problèmes et enjeux décrits dans le document A55/35. A cette fin, et en réponse à la résolution WHA54.16, il sera mis en place un processus consultatif qui s'inspirera des interventions et initiatives internationales existantes (telles que

l'Instance permanente) et des activités des gouvernements nationaux et autres parties prenantes, et qui s'appuiera sur les mesures déjà prises au sein de l'OMS par rapport à cette stratégie.

## **ACTIVITES RECENTES**

5. Le Bureau régional de l'Afrique étudie des méthodes qui faciliteront l'intégration des travaux sur les populations marginalisées dans son cadre sur la santé et la pauvreté. Le Bureau régional des Amériques continue de progresser dans la mise en oeuvre de l'initiative pour la santé des populations autochtones des Amériques. Le Bureau régional du Pacifique occidental prend actuellement des dispositions pour faire des études de cas sur la santé des populations indigènes ou des minorités ethniques dans plusieurs pays, en collaboration avec les gouvernements nationaux et les bureaux des représentants de l'OMS.

6. Le recueil mondial d'instituts de recherche sur la santé des populations autochtones<sup>1</sup> qui été constitué a fait l'objet d'une vaste diffusion. Un institut de recherche canadien dirigé par des chefs autochtones a rédigé pour l'OMS, et a fait circuler pour commentaires, des lignes directrices sur la gestion de la recherche collective afin de prêter assistance aux populations autochtones et aux instituts de recherche qui entreprennent des activités de recherche conjointe.

= = =

---

<sup>1</sup> Document WHO/HDE/HID/01.2.